



24/08/2020

PROCOLE DE RÉOUVERTURE LNDB à destination des parents et élèves du lycée

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, les établissements scolaires sont rouverts pour cette rentrée 2020, sous la condition du respect du protocole sanitaire du Ministère de l'éducation nationale et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Préalable :

Pour la sécurité de tous,

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants au lycée. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (38 °C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre au lycée.

De même, si vous constatez :

- ⇒ Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, maux de tête, courbatures, signes digestifs (maux de ventre, nausées, vomissements, diarrhée), courbatures, sensation fébrile...
- ⇒ Moins fréquemment : perte brutale de l'odorat et/ou de goût, éruptions cutanées, trouble de la vigilance, confusions.

PRINCIPES GENERAUX

Le présent plan d'action pour la rentrée 2020 au lycée Notre-Dame-de-Boulogne repose sur le **protocole sanitaire national** élaboré par les **autorités sanitaires du pays**.

Si des normes sont édictées par les autorités compétentes, seule **l'éducation permettra de traduire ces normes en habitudes**. Ce document adressé à **toute la communauté éducative du lycée** s'inscrit dans cet objectif. Il pourra être **réactualisé en fonction de l'évolution des prescriptions officielles, tant sur le plan pédagogique, qu'éducatif et sanitaire**.

Ce protocole repose sur trois principes généraux :

- ✓ L'application des gestes barrières
- ✓ L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- ✓ L'information, la communication et la formation

L'application des gestes barrière :



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

Le port du masque

Pour les élèves

- **pour les lycéens, le port du masque "grand public" est obligatoire** car la distanciation d'un mètre ne peut être garantie en lieu clos, salle de classe, comme en extérieur.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Pour les personnels

Le port d'un masque "grand public" est obligatoire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie dans les espaces communs de l'établissement, notamment les salles des professeurs. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels lorsqu'ils sont à une distance d'au moins un mètre des élèves

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

- Tous les lycéens et étudiants doivent porter un masque grand public dès leur présence dans la file d'attente pour pénétrer dans l'établissement.

- Chaque lycéen et étudiant doit se munir aussi d'un flacon personnel de gel hydro-alcoolique.

Ce plan d'action complète les **règlements intérieurs et a valeur de contrat avec les familles**. Tout **manquement ou non-respect des règles instruites** dans ce document déclenchera une **exclusion provisoire ou définitive de l'élève**.

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle, **cette exclusion pourra être prononcée par le Chef d'Établissement à la suite immédiate du manquement ou du non-respect.**

En cas de survenue d'un cas d'infection par le Covid 19 dans l'établissement :

En cas de survenue de symptômes pendant l'accueil, le jeune sera isolé du reste de la collectivité le temps que la famille vienne le chercher (en cas d'urgence, le SAMU pourra être appelé).

Une consultation avec le médecin traitant est alors recommandée. Le retour à l'école sera soumis à l'avis médical.

En cas de survenue d'un cas d'infection par le covid-19 dans l'établissement, les familles seront informées des mesures mises en œuvre par les autorités compétentes.



Horaires de rentrée Mardi 1^o septembre 2020

Afin de limiter un trop grand brassage des élèves le jour de la rentrée, nous modifions les horaires du **Mardi 1^o septembre** envoyés avec les dossiers d'inscription, comme suit :

Rentrée des Secondes :

2-01 à 2-04 : 9h (sortie 11h30) ; **2-05 à 2-08 : 9h30** (sortie 12h) ; **2-09 à 2-12 : 10h** (sortie 12h30)

Rentrée des Premières :

1-01 à 1-05 + 1STMG : 13h45 (sortie 15h15) ; **1-06 à 1-11 : 14h15** (sortie 15h45) ;

Rentrée des Terminales :

T-01 à T-06 : 15h00(sortie 16h30) ; **T-07 à T-11 + T STMG: 15h30** (sortie 17h) ;

Rentrée des BTS :

BTS CI 1^o année : 13h30 ; BTS CI 2^o année : 8h30

Pour les lycéens vous aurez connaissance de la division de votre enfant le Lundi 31 août. Nous demandons aux élèves et aux étudiants de respecter scrupuleusement ces horaires et d'éviter tout regroupement aux abords du lycée tant à l'entrée qu'à la sortie du lycée.

Les élèves sont accueillis ce jour-là par leur professeur principal et leur cadre d'éducation.

Les étudiants par leur professeur relais.

Le masque est OBLIGATOIRE dès le 1^o septembre.

Les cours débuteront le Mercredi 2 septembre pour tous selon l'emploi du temps habituel.

Le self sera assuré à partir du Jeudi 3 septembre.

Comptant sur la responsabilité de chacun pour respecter ces règles de protection collective, nous souhaitons à tous une bonne rentrée.

M. Migny